

AMÉNAGEMENT  
& CADRE DE VIE



# RECONQUÉRIR LES FRICHES FRANCILIENNES

La Région et ses partenaires (Banque des Territoires, Établissement public foncier d'Île-de-France, Institut Paris Region, Safer\*) accompagnent les collectivités dans leurs projets de requalification de tous types de friches (industrielle, commerciale, économique, agricole...)

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Faire émerger ou accélérer des projets de requalification de friche via une action partenariale à visée opérationnelle

## QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

Cette aide concerne tous les territoires franciliens disposant d'espaces en friches, avec ou sans projet de requalification engagé :

- Les communes,
- Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- Les établissements publics territoriaux (EPT).

## EXEMPLES DE PROJETS POUVANT ÊTRE SOUTENUS

- › **Urbanisation** d'une friche en milieu urbain constitué
- › **Restructuration** d'une zone d'activités économiques obsolète,
- › **Renaturation** d'espaces artificialisés laissés à l'abandon,
- › **Remise en culture** d'une friche agricole...

## QUELLES SONT LES MODALITÉS DE L'AIDE ?

Les lauréats bénéficient d'un accompagnement en ingénierie par la Région et ses partenaires, et pour certains d'une participation financière.

## COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

- › **Les porteurs de projet** peuvent adresser leur dossier de candidature de façon dématérialisée sur la plateforme [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr).
- › **Les candidatures** sont examinées par un comité de sélection se réunissant plusieurs fois par an.

Contact : [planfriches@iledefrance.fr](mailto:planfriches@iledefrance.fr)

\*\*Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer)

### Informations pratiques :

[www.iledefrance.fr/reconquerir-les-friches-franciliennes](https://www.iledefrance.fr/reconquerir-les-friches-franciliennes)